



Projet soumis à la Conférence

**MANIFESTE DU MOUVEMENT
ALTERNATIVES POUR UN BENIN DE CONSENSUS A PARTIR DE 2016
(ABC-2016)**

Pour adoption le 1^{er} décembre 2015

SOMMAIRE

CHAPITRE 0 - PREAMBULE	1
I. ORIGINE PRECOLONIALE ET COLONIALE DU MODELE DU CONSENSUS	1
II. INDEPENDANCES ET SOUVERAINETE A L'EPREUVE DU CONSENSUS	1
III. FONDEMENTS HISTORIQUES	1
IV. PRINCIPES SCIENTIFIQUES	2
V. REGLE FONDAMENTALE - 5C	3
VI. FORMALISATION ET ADOPTION DES 5C	3
CHAPITRE I - CONTEXTE	4
1.1. IMPLICATION INFRUCTUEUSE DE LA SOCIETE CIVILE CLASSIQUE	4
1.2. IMPLICATION NON FRUCTUEUSE DE LA CLASSE POLITIQUE	4
1.3. RECOURS ULTIME A L'INITIATIVE CITOYENNE POPULAIRE	4
1.4. JUSTIFICATION ET CREATION D'UN MOUVEMENT	4
CHAPITRE II - ORIENTATION GENERALE	5
2.1. DEFINITION	5
2.2. BUT ET OBJECTIF	5
2.3. DEVISE ET CREDO	5
2.4. LOGO ET SYMBOLES	6
CHAPITRE III - COMPOSITION, ADHESION ET FONCTIONS	6
3.1. STATUT DES MEMBRES	6
3.2. CATEGORIES DE MEMBRES	6
3.3. FONCTIONS DES MEMBRES	7
3.4. ADHESION ELECTRONIQUE ET PAR AUTRE MOYEN	7
CHAPITRE IV - ORGANES, MODE OPERATOIRE ET RESSOURCES	7
4.1. ORGANES DIRIGEANTS	7
4.2. MODE OPERATOIRE	8
4.3. RESSOURCES	8
4.4. GESTION	8
CHAPITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES ET EXECUTIVES	9
5.1. PROTOCOLES EXECUTIFS	9
5.2. CADRES STRATEGIQUES	9
5.3. DISPOSITIONS D' ACTIONS	9
5.4. PLAN D' ACTION CONSTITUTIF ET FEUILLE DE ROUTE	9
CHAPITRE VI - ANNEXES OBLIGATOIRES	10
6.1. DOCUMENT SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUEL DU MOUVEMENT	10
6.2. CODE ET REGLEMENT DE LA CONFERENCE D' ADOPTION DU MANIFESTE	10
6.3. FEUILLE DE ROUTE ADOPTEE	11
6.4. RESULTATS DES SUFFRAGES FAVORABLES AU MOUVEMENT	11

CHAPITRE 0 - PREAMBULE

I. ORIGINE PRECOLONIALE ET COLONIALE DU MODELE DU CONSENSUS

L'histoire coloniale et précoloniale qui date de la Conférence de Berlin dans les années 1890, a prédéterminé définitivement le découpage de l'Afrique et les frontières des colonies, dont celle du Dahomey (actuel Bénin), depuis bientôt 125 ans.

Le Bénin, ancienne colonie française du Dahomey, est ainsi né d'un long processus historique de formation et d'organisation de son peuplement dont la dernière configuration territoriale et géographique date officiellement des indépendances de 1960.

La longue gestation coloniale d'environ 70 années de 1890 à 1960 aura ainsi déterminé la naissance du Dahomey dont l'histoire politique des peuples actuels aura commencé véritablement, dans sa forme contemporaine de conscience citoyenne, seulement à partir de 1945, avec la naissance des premiers partis politiques du futur pays indépendant.

Le contexte colonial de soumission des peuples du Dahomey à une domination commune du pays colonisateur, n'aura pas empêché, de configurer politiquement le pays en 3 groupes politiques dont les divergences profondes portées par leurs leaders, n'auront jamais réussi à faire converger le futur pays indépendant vers un projet politique unique de mobilisation des peuples autour de l'accession du pays à la souveraineté nationale.

II. INDEPENDANCES ET SOUVERAINETE A L'EPREUVE DU CONSENSUS

Au terme des 15 années de préparation des indépendances de 1945 à 1960 par les formations politiques naissantes, il aura fallu des compromis entre les leaders des partis politiques, au risque de se voir refuser la souveraineté, pour réussir à désigner un Président de la République afin de permettre que l'indépendance du pays soit proclamée.

Dès lors, commence pour ce nouveau pays, une construction qui aura connu à ce jour la triste expérience sans cesse confirmée, de l'édification de la Tour de Babel.

C'est dans ce contexte que depuis 2005, alors que le Bénin trônait sur ses 45 années d'indépendance, les déchirements politiques pour une alternance en 2006, ont motivé une réflexion scientifique autour des origines profondes, des manifestations et les solutions durables de l'instabilité et de la désorganisation des systèmes politiques et des peuples du Bénin actuel.

III. FONDEMENTS HISTORIQUES

Les données de plus de 500 ans d'histoire des peuples et plus significativement celles du dernier siècle, ont révélé des caractéristiques politiques très édifiantes consignées dans le « Manifeste de sciences politiques nouvelles pour un Bénin de Consensus » présenté à l'opinion publique le 28 février 2009 à l'occasion des 19 ans de la Conférence Nationale, et dont les principaux constats statistiquement significatifs sont les suivants :

1. Une souffrance précoloniale commune des peuples pendant plus de 400 ans sur le plan politico-économique est marquée par la longue traite négrière qui aura favorisé ou révélé les divergences entre les peuples face aux intérêts occidentaux accrus à l'endroit de l'Afrique ;
2. Une douloureuse traversée commune des peuples pendant près d'un siècle et surtout à partir du consensus des pays occidentaux à la

Conférence de Berlin autour de leurs divergences sur l'occupation d'exploitation de l'Afrique coloniale aura prévalu jusqu'aux indépendances dans les années 1960 ;

3. Une gestation difficile de la naissance des futurs pays indépendants durant les 15 dernières années (1945-1960) avant les indépendances avec des divergences politiques internes sans compromis constituent le point de départ d'une véritable histoire du Bénin actuel ;
4. Une turbulence politique du Pays au cours des 15 premières années de naissance de 1960 à 1975 aura été marquée par un premier régime politique prématurément suspendu suite à un coup d'Etat au bout de 3 années, au total 5 coups d'Etats en 9 années, aucune élection présidentielle en 15 années n'ayant pu déterminer le choix d'un Président de la République ;
5. Une austère stabilisation politique du Pays au cours des 15 années de 1975 à 1990 à la faveur d'un consensus politique populaire autour d'une nouvelle Constitution « Loi fondamentale » dénommée « Discours-Programme » pour une nouvelle République Unitaire anti-pluraliste dont le mérite aura été de mettre hors d'état de nuire les germes de divergences ;
6. Une stabilisation politique du Pays par un renouveau démocratique au cours des 15 années de 1990 à 2005 à la faveur d'un large consensus de toutes les forces politiques divergentes autour d'options politiques et économiques pluralistes et libéralisées adoptées à la Conférence nationale et approuvées à travers un référendum en 1990 avec l'avènement de la 3^{ème} République après les indépendances, fondée sur la Constitution encore en vigueur.

IV. PRINCIPES SCIENTIFIQUES

Les principales conclusions scientifiques tirées d'une telle synthèse historique sur les caractéristiques politiques des peuples du Bénin sont statistiquement formulées comme **fondement politique du Bénin** ainsi qu'il suit :

1. Les divergences politiques des peuples du Bénin, déterminent des générations politiques de 15 années chacune depuis 1945 ;
2. Au total 4 cycles sont connus de 1945 à 2005 à savoir 1945-1960, 1960-1975, 1975-1990, 1990-2005 ;
3. Trois (3) générations depuis les indépendances depuis 1960 ont nécessité l'avènement de 3 différentes républiques (1960, 1975, 1990) ;
4. Chacune des républiques est précédée soit d'un compromis (1960), soit d'un Consensus populaire exclusiviste (1975), soit d'un Consensus inclusif (1990) ;
5. La stabilité politique du pays est déterminée par la nature des forces de divergences politiques (leaders en 1960, intellectuels en 1975, forces vives en 1990) et le degré de consensus (compromis en 1960, consensus exclusif en 1975, consensus inclusif en 1990) de la concertation préalable (compromis et instabilité en 1960, consensus et stabilité en 1975, consensus et stabilité en 1990) ;
6. La stabilité politique ne dépend pas de la nature du système politique (pluralisme et instabilité politique en 1960-1975, parti unique et stabilité politique en 1975-1990, pluralisme et stabilité politique en 1990-2005).

Les 5 principes fondamentaux historiques et scientifiques qui découlent des leçons de l'histoire s'établissent en définitive comme suit :

1. Le 1er principe se base sur la prise de conscience de la survenue des Cycles réguliers de crises du consensus politique tous les 15 ans au Bénin depuis 1945
2. Le 2ème principe se fonde sur la règle déduite de l'expérience de la gestion des crises au cours des 4 premiers cycles de 1945 à 2005. Cette règle est la Règle des "5C" c'est-à-dire « Cycles-Concertation-Consensus-Consultation-Citoyenne » pour la stabilité politique.
3. Le 3ème principe s'appuie sur la prise de conscience que la crise du cycle 2005-2020 finissant, s'aggrave et se projette sur le cycle 2020-2035 imminent dans la logique vicieuse de l'instabilité et du chaos
4. Le 4ème principe est celui des perspectives et de l'anticipation intelligente de la crise sur le prochain cycle 2020-2035 par une intervention citoyenne pour changer le cours naturel de l'histoire
5. Le 5ème principe enfin est celui du passage des idées aux actions, à travers l'initiative citoyenne d'un mouvement dénommé Alternatives pour un Bénin de Consensus à partir de 2016 (ABC-2016)

V. REGLE FONDAMENTALE - 5C

La règle fondamentale tirée des enseignement de l'histoire est que « **Les origines profondes des peuples du Bénin déterminent des Cycles de 15 années chacun pour chaque génération politique depuis 1945, établissent le CONSENSUS comme fondement de la stabilité politique de chaque génération, prescrit la CONFERENCE des forces de divergence comme mécanisme de concertation par excellence, suggère la CONSULTATION démocratique ou populaire CITOYENNE plus large comme moyen de mesure de l'adhésion des citoyens** ».

Il en découle la **Règle des 5C "Cycles-Conférence-Consensus-Consultation-Citoyenne"** pour la stabilisation des systèmes politiques au Bénin.

L'application de cette règle doit s'envisager dans la double perspective de la dualité basée sur une forme vertueuse et une forme vicieuse de la règle ainsi qu'il suit :

- Forme vertueuse de la Règle des 5C des crises : "Cycles-Compromis-Crises-Chaos-Coups d'Etat"
- Forme vicieuse de la Règle des 5C de stabilité "Cycles-Conférence-Consensus-Consultation-Citoyenne"

VI. FORMALISATION ET ADOPTION DES 5C

La confirmation scientifique de cette règle est dès lors celle du cours de l'histoire après 2005, début du 4^{ème} Cycle politique après les indépendances. Ce cycle en cours actuellement était à son entame au moment des premiers travaux qui ont abouti à la formulation de la règle de 5C. Le cycle 2005-2020 au lieu donc d'anticiper s'est illustré sur le schéma de 1960-1975.

Le compromis entre les candidats aux élections de 2006 sans aucune Concertation des forces vives, a abouti à l'établissement d'un pouvoir qui a privilégié une orientation politique unilatérale et exclusiviste à celle d'un consensus et ainsi déterminé l'instabilité (désintégration politique, fragilisation des bases démocratiques, menaces constitutionnelles, désaffection avec les opérateurs économiques, etc.), conduisant tristement le cycle au dernier virage de son achèvement.

Le présent MANIFESTE en six chapitres incluant le Préambule, fonde et détermine un Mouvement puis organise les actions dans le cadre défini.

CHAPITRE I - CONTEXTE

Les échéances de 2016 constituent un rendez-vous pour le requiem 2016-2021 vers un nouveau cycle 2020-2035 dont l'orientation suivant les enseignements de l'histoire, devrait se décider avec intelligence sur la base de la Règle des 5C.

1.1. IMPLICATION INFRUCTUEUSE DE LA SOCIETE CIVILE CLASSIQUE

Les tentatives d'anticiper cette nouvelle échéance de 2016 par un rattrapage sur la base des actions initiées depuis 2010 à la veillée électorale de 2011, n'ayant pas eues d'échos favorable quand pour la première fois, il a été initié de proposer aux acteurs concernés par la crise de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI), un modèle du consensus qui serait le point de départ d'une rattrapage du virage mal négocié au début en 2005 du cycle en cours.

En effet, les Organisation de la société civile dans le domaine des élections et une des plus influentes Organisation religieuses du pays ont reçu l'avant-projet de mémorandum pour aller vers les forces de divergences mais n'ont pas réservé une sensibilité favorable à cette première véritable démarche en vue du rattrapage de la Règle des 5C pour le cycle en cours.

1.2. IMPLICATION NON FRUCTUEUSE DE LA CLASSE POLITIQUE

Les tentatives qui ont suivi celle de 2010-2011 sont celles orientées vers la classe politique via quelques acteurs influents représentatifs des animateurs de la vie politique et des institutions de contrôle, régulation et de gestion de la vie politique au Bénin. Des acteurs politiques et la Cour Constitutionnelle ont été abordés en 2013 pour recevoir de nouvelles propositions en vue de tenter le plaidoyer pour une initiative Présidentielle et une sensibilisation de la classe politique, en faveur d'une démarche de rattrapage de la Règle des 5C dont sur la base d'une solution améliorée à travers la proposition de la mise en place d'Haut Conseil du Consensus (HCC). L'écho peu favorable réservé à cette nouvelle tentative a définitivement assombri l'avenir du cycle 2005-2020.

1.3. RECOURS ULTIME A L'INITIATIVE CITOYENNE POPULAIRE

Les tentatives d'ultimes actions basées sur l'initiative citoyenne populaire après une concertation au sein d'un groupe de jeunes, ont révélé la nécessité de prendre du recul quant à la préparation à faire et le choix du moment opportun, après les échecs de 2010 avec la proposition d'initiative de la société civile et en 2013 avec la proposition d'initiatives institutionnelles et de la classe politiques. Les réflexions consignées dans plusieurs documents et sur la page Facebook "hccbenin" d'un Réseau pour le plaidoyer en faveur d'un Haut Conseil du Consensus se sont donc poursuivis jusqu'à ce jour, sur la base d'une acceptation de l'échec du cycle politique 2005-2020 en cours vers la préparation des bases d'un espoir pour le cycle 2020-2035 à venir.

1.4. JUSTIFICATION ET CREATION D'UN MOUVEMENT

Fort de cette responsabilité de la citoyenne individuelle et collective pour la prise en main du cycle politique 2020-2035 qui commence dans cinq années, l'opportunité des échéances de 2016 avec les craintes et incertitudes, constitue l'occasion où jamais, aucune frayeur ni euphorie ne devrait perturber la concentration complexe autour de la mobilisation et de la préparation du Consensus de la génération politique nouvelle.

Le risque annoncé d'un quinquennat 2016-2021 au paroxysme de l'instabilité du cycle de crise politique finissant, constitue le principal facteur à maîtriser pour réussir à négocier l'entame du prochain cycle 2020-2035 et surtout éviter la contamination de ce cycle par le précédent qui aura été l'un des cycles politiques les plus désorganisés de l'histoire récente du Pays après les indépendances.

C'est pourquoi, ce jour samedi 19 septembre 2015, au terme de la retraite de l'Hotel XX à Cocotomey et suite aux assises finales tenues au Chant d'Oiseau à Cadjèhoun, est lancé officiellement, le « **MANIFESTE DU MOUVEMENT Mouvement Alternatives pour un Bénin de Consensus après 2016 (ABC-2016)** » qui est la Constitution du Mouvement Alternatives pour un Bénin de Consensus après 2016 en abrégé ABC-2016.

CHAPITRE II - ORIENTATION GENERALE

2.1. DEFINITION

Alternatives pour un Bénin de Consensus à partir de 2016 (ABC-2016)

Mouvement pour le rassemblement et la mobilisation de toutes les béninoises et tous les béninois, tendances et opinions confondues, sans distinctions de catégories et de classes.

2.2. BUT ET OBJECTIF

Préserver le droit à la différence et de servir d'ultime cadre de réalisation du consensus sur les divergences susceptibles d'engendrer des crises, pour protéger l'intérêt particulier tout en assurant l'intérêt commun.

2.3. DEVISE ET CREDO

La devise de ABC-2016 est : **Préserver, Défendre, Combattre, Servir, Sauver**

- 1- **PRESERVER** le droit de faire la politique
- 2- **DEFENDRE** la liberté de ne pas faire la politique
- 3- **COMBATTRE** l'obligation de faire la politique pour survivre
- 4- **SERVIR** le peuple par la politique
- 5- **SAUVER** l'intérêt commun par le consensus en cas de divergences

Le crédo de ABC-2016 tient en DIX ATTITUDES FACE A LA POLITIQUE qui se résumant dans la formule APPEL RARE -Résister à la politique

- 1- **Aider** la politique à servir le peuple en la laissant nous placer au-dessus d'elle ;
- 2- **Porter** la politique à servir le peuple, en la laissant se faire par ceux à qui elle est destinée ;
- 3- **Permettre** aux ouvriers indécents de la politique d'aider le peuple à nous découvrir ;
- 4- **Eviter** la politique si elle ne nous est pas destinée ;
- 5- **Laisser** la politique nous faire quand elle viendra à nous si elle nous est destinée ;
- 6- **Restaurer** la politique quand elle viendra à nous par la faute de ceux qui s'y attachent sans en être à la hauteur ;
- 7- **Accepter** la politique, si elle peut faire de nous un héros ou un martyr mais jamais un lâches ou un cupide ;

- 8- **Ralentir** derrière la politique, sinon elle va nous fuir et nous laisser toujours dans l'échec derrière elle ;
- 9- **Empêcher** à la politique de se servir du peuple au lieu de le servir.
- 10- **Résister à la politique** car pour nous faire, elle tentera d'abord de nous défaire

2.4. LOGO ET SYMBOLES

Le Logo de ABC-2016 affiche d'une part au début les lettres de ABC à l'horizontal colorées avec la succession des couleurs nationales Rouge (A), Vert (B) et Jaune (C) de et 2016 et d'autre part à la fin les chiffres de 2016 à la verticale en couleur blanche ou noir selon le Fond où il s'affiche et selon le contexte d'usage du Logo. Cette dernière variation de couleur exprime autant la diversité que la capacité à transformer les contrariétés mais surtout la nécessité d'accepter les opposés dont l'utilité est assimilée à celle du Jour et de la Nuit.

ABC-2016 se dote de symboles divers pour l'expression plus accessible aux concitoyens n'ayant pas l'accès aux contenus écrits.

CHAPITRE III - COMPOSITION, ADHESION ET FONCTIONS

3.1. STATUT DES MEMBRES

- 1- INVITE : Membre potentiel ayant reçu un message d'invitation de ABC-2016
- 2- ADHERANT: Membre ayant demandé et obtenu une confirmation de son adhésion
- 3- DELEGUE: Membre ayant créé un sous-groupe après autorisation de ABC-2016
- 4- ADMINISTRATEUR: Membre fondateur ou ayant été accepté au sein du groupe des administrateurs
- 5- FONDATEUR: Ayant participé aux études et réflexions qui ont conduit à ABC-2016 ou ayant été admis à remplacer un membre fondateur qui le propose d'office ou sur proposition de l'unanimité des membres fondateurs.
- 6- PARTENAIRE: Membre ayant adhéré à titre de personne morale (non physiques)

3.2. CATEGORIES DE MEMBRES

- 1- APOLITIQUE: N'appartenant à aucun mouvement politique ou idéologique partisan, n'ayant affirmé ou manifesté aucune intention ou ambition politique partisane sauf un mandat de représentant de ABC-2016 dûment mandaté par l'unanimité des administrateurs et délégués ;
- 2- PARTISAN: Appartenant à un mouvement politique ou idéologique partisan ayant l'intention ou l'ambition politique partisane sans un mandat de représentant de ABC-2016 dûment mandaté par l'unanimité des administrateurs et délégués.

Les membres des 2 catégories (apolitique, partisan) sont éligibles à tous les statuts de membres (invité, membre, délégué, administrateur, partenaire), mais n'accèdent pas à toutes les fonctions et tous les mandats.

La catégorie par défaut est APOLITIQUE et elle est systématiquement changée pour un membre dès la présentation d'une preuve d'attitude partisane.

Le changement de catégorie pour un membre peut se faire d'office par les membres habilités ou être initié par le membre concerné. Des procédures seront mises en place à cet effet.

3.3. FONCTIONS DES MEMBRES

- 1- PARTICIPANT: Ayant adhéré et n'ayant pas accédé aux statuts de délégué ou d'administrateur ;
- 2- REGIONALE: Délégué ou Administrateur mandaté pour représenter et mobiliser une région. Seule la catégorie Apolitique est éligible à cette fonction ;
- 3- IDEOLOGIQUE: Délégué ou Administrateur mandaté pour représenter et mobiliser une opinion ou groupe politique ou assimilé (partisan, religieux, etc.). Toutes les 2 catégories (Apolitique, Partisan) sont éligibles à cette fonction qui peut entraîner systématiquement le changement de catégorie ;
- 4- CORPORATIVE: Délégué ou Administrateur mandaté pour représenter et mobiliser une corporation apolitique. Seule la catégorie Apolitique est éligible à cette fonction ;
- 5- DIRIGEANT: Représentant dans les organes dirigeants de ABC-2016 ;
- 6- AMBASSADEUR: Représentant dans des instances extérieures à ABC-2016.

3.4. ADHESION ELECTRONIQUE ET PAR AUTRE MOYEN

- 1- Recevoir l'invitation et les présentes consignes d'adhésion
- 2- Créer un groupe Whatsapp ou Viber incluant vote numéro, le numéro de la lère invitation et le + 229 62 95 62 73
- 3- Renvoyer au sous-groupe créé les renseignements suivants :
Nom+Prénoms+Date naissance+Commune naissance au Bénin (ou Pays de naissance à l'étranger)+Commune de résidence actuelle au Bénin (ou Pays de résidence) + Commune d'origine au Bénin + Parti politique ou candidat(facultatif)+Numéro ou indication de l'origine de l'invitation que vous avez recue+Votre adresse Email
- 4- Ajouter le signe (+) après chaque renseignement
- 5- Laisser un vide entre deux + (++) à la place d'une information que vous ne donnez pas
- 6- Ecrire les mots complets (abréviation interdites) et en majuscule (sauf adresse email ou site internet)
- 7- Recevoir les informations de confirmation de ABC-2016 pour l'adhésion : Numéro d'adhérent+Numero du Groupe ABC-2016+Numéro du Sous-groupe que vous créez
- 8- Répondre aux messages venants de ABC-2016 pour être actif dans le groupe en envoyant votre réponse au +229 62 95 62 73
- 9- Demander ensuite au profil de DELEGUE et d'ADMINISTRATEUR après votre adhésion si vous désirez parrainer de nouveaux adhérents
- 10- D'autres moyens d'adhésion seront définis dans le règlement intérieur après l'adoption du présent Manifeste

CHAPITRE IV - ORGANES, MODE OPERATOIRE ET RESSOURCES

4.1. ORGANES DIRIGEANTS

- 1- **Conseil général du consensus (CGC)** : Composé de tous les conseils, il est l'organe suprême qui décide de la position commune de ABC-2016 vis-à-vis de toute situation du pays, sur consultation de tous les membres de ABC-2016 par le recours à l'expression via le mode opératoire notamment en ses points 2 et 10 ;

- 2- **Conseil consultatif fondateur (CCF)** : Composé des membres fondateurs approuvé à l'unanimité des membres, toute initiative qui engage ABC-2016 et tranche tout recours relatif à une décision des autres organes. Ses membres sont membres du CEA ;
- 3- **Conseil exécutif administrateur (CEA)** : Composé de tous les membres administrateurs, propose et administre toutes les actions qui engagent ABC-2016 et les font exécuter par les membres et groupes opérationnels ;
- 4- **Conseil consultatif délégué (CCD)** : Composé du groupe parrain incluant tous les délégués, se prononce sur des positions exprimées au sein du groupe parrain et des sous-groupes délégués en vue d'une position commune interne ou vis-à-vis de ABC-2016 ;
- 5- **Conseil exécutif délégué (CED)** : Composé de tous les délégués chargés d'animer le groupe parrain et les sous-groupes délégués sous la responsabilité de chacun des membres ayant créé le groupe ou le sous-groupe ;

4.2. MODE OPERATOIRE

- 1- Adhérer et faire adhérer de nouveaux membres à ABC-2016, au groupe parrain dont l'invitation a été acceptée et au sous-groupe créé ;
- 2- Recevoir et transmettre les messages de ABC-2016 et du groupe parrain au sous-groupe créé ;
- 3- Initier ou recevoir du sous-groupe créé et transmettre les réponses aux messages de ABC-2016 et du groupe parrain ;
- 4- Participer aux actions de ABC-2016 et du groupe parrain ;
- 5- Initier dans le sous-groupe créé des messages et actions sans aucune responsabilité engagée de ABC-2016 sauf en cas d'engagement dûment reçu de ABC-2016 avant ou après l'initiative ;
- 6- Représenter d'office le sous-groupe créé dans le groupe parrain ;
- 7- Représenter ABC-2016 et le groupe parrain pour tout mandat donné à l'unanimité des membres de ces derniers ;
- 8- Mobiliser les ressources pour le sous-groupe créé pour ABC-2016 à travers les organes habilités de ABC-2016 ;
- 9- Bénéficier des ressources et prestations de ABC-2016 en cas de besoins ;
- 10- Contribuer à toutes les initiatives pour l'expression des positions particulières et la recherche de positions communes et consensuelles finales sur la base des positions particulières.

4.3. RESSOURCES

- 1- Prestations forfaitaires directes des membres : Participation non rémunérée aux actions ;
- 2- Cotisations non obligatoires par souscription : Levée de fonds ou biens/services pour une action ;
- 3- Transferts divers de membres : Mise à disposition spontanée et non suscitée de fonds ou biens/services sans destination d'action orientée

4.4. GESTION

Un compte est obligatoirement ouvert dans une banque ou dans une structure d'épargne au nom de ABC-2016 pour chaque groupe ou sous-groupe qui souhaite mobiliser et gérer des ressources.

Tous les fonds mobilisés pour un groupe ou sous-groupe sont directement versés dans le compte concerné contre bordereau de versement à tenir pour

preuve par le contributeur qui peut déléguer à ses risques, cette formalité de versement à un tiers contre décharge.

Une contribution en ressources qui n'est prouvée par son titulaire sur la base d'un bordereau de versement dans le compte approprié, est supposée n'avoir eu lieu.

Lorsque les ressources sont mobilisées à l'intérieur d'un groupe ou sous-groupe par ses membres exclusivement, elles peuvent être utilisées dans les mêmes proportions dans le cadre des activités dudit groupe ou sous-groupe en respect des règles de décisions de gestion.

Les sorties de fonds d'un compte sont objet d'opérations avec co-signature du Délégué du groupe ou sous-groupe concerné et du Délégué du groupe parrain ou d'un Administrateur dûment mandaté, la signature d'une procuration signée du deuxième signataire pouvant tenir lieu de preuve de co-signature.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES ET EXECUTIVES

5.1. PROTOCOLES EXECUTIFS

Tous les organes doivent se doter de protocoles et de codes de conduite pour servir de cadre réglementaire ou règlement intérieur de l'animation du mouvement par les membres.

5.2. CADRES STRATEGIQUES

Un cadre stratégique global à moyen terme de 3 ans est constamment adopté pour orienter un ensemble d'actions en conformité avec l'ensemble des dispositions du présent MANIFESTE.

Des cadres stratégiques spécifiques sont également adoptés pour les actions liées à des circonstances imprévues (par exemple crises) ou spéciales (par exemple échéances électorales), en appui et/ou complément du cadre stratégique global.

5.3. DISPOSITIONS D' ACTIONS

Chaque organe se dote d'un plan opérationnel de ses actions à court terme de 12 mois en cohérence et en application de la stratégie globale.

Un plan opérationnel détaillé par actions des six mois en cours doit être adopté à l'unanimité du Conseil dont il relève. Les actions objet de divergence sont à exclure de ce plan, à défaut dans exclure les membres minoritaire autorisés s'il y a lieu, à créer un sous-groupe ad hoc administré par le même Délégué qui est tenu par la neutralité.

Les plans d'actions de mise en œuvre des stratégies spécifiques sont d'une durée n'excédant pas 3 mois renouvelables 1 fois avant la survenue de la circonstance objet de la stratégie concernée et 1 fois après la survenue de la circonstance.

5.4. PLAN D' ACTION CONSTITUTIF ET FEUILLE DE ROUTE

En attendant la mise en place des outils opérationnels d'action du Mouvement les actions sont organisées autour de deux outils que sont :

Le plan d'action constitutif pour la préparation de la Mise en place des bases du Mouvement qui permet de définir les modalités pour adopter le présent Manifeste ou ses modifications ultérieures :

- Préparation de cadre d'adoption des bases du mouvement
- Rencontre des membres du comité préparatoire
- Adoption des modalités fondamentales

La Feuille de Route de la Mise en œuvre des actions du Mouvement à adopter et qui doit impérativement permettre la mise en place des résultats fondamentaux suivants :

- Au plus tard le 11/12/2015 : Adoption du Manifeste Constitutif de ABC-2016
- Au moins un mois avant les élections de 2016 : Mise en place et lancement officiel du dispositif et du réseau de ABC-2016
- Au plus tard un mois avant le scrutin de 2016 : Adoption d'une Charte du Consensus (CC)
- Au plus tard 15 jours avant le scrutin de 2016 : Adoption et signature par les candidats du Code de Conduite des Candidats pour le Consensus (4C)
- Au plus tard avant les résultats définitifs : Adoption et signature avec le ou les candidats encore en dans la course, d'un Protocole Politique du Consensus (PPC)
- Au plus tard avant le 05/04/2016 : Adoption et signature avec le candidat élu, d'un Accord de gouvernement pour le consensus (AGC)
- Au plus tard dans les 15 à 30 jours suivant l'investiture : Mise en place du Haut Conseil du Consensus (HCC) incluant impérativement tous les anciens présidents de la république et l'ensemble des candidat à l'élection présidentielle jusqu'à concurrence du cumul des 3/4 des suffrages exprimés au 1^{er} tour
- Au plus tard au premier trimestre du nouveau régime : Organisation d'une Conférence Nationale du Consensus (CNC) par le HCC
- Au plus tard le 01/08/2016 : Proclamation des Actes du Consensus National (ANC) par le Président de la République

CHAPITRE VI - ANNEXES OBLIGATOIRES

Sont obligatoirement annexés et partie intégrante du présent manifeste, les documents ci-après.

6.1. DOCUMENT SCIENTIFIQUE ET INTELLECTUEL DU MOUVEMENT

Mémoire du Mouvement ALTERNATIVES POUR UN BENIN DE CONSENSUS A PARTIR DE 2016 [ABC-2016] : FONDEMENTS HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES DES PRINCIPES DE ABC-2016

6.2. CODE ET REGLEMENT DE LA CONFERENCE D'ADOPTION DU MANIFESTE

Code de Consultation Citoyenne : MODALITÉS ET ETAPES DE LA PARTICIPATION A LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE (CGC) DU MOUVEMENT ABC-2016
Manifeste du Mouvement ALTERNATIVES POUR UN BENIN DE CONSENSUS A PARTIR DE 2016 (ABC-2016)

6.3. FEUILLE DE ROUTE ADOPTEE

Feuille de Route du Mouvement pour les 12 premiers mois de septembre 2015 à août 2016

6.4. RESULTATS DES SUFFRAGES FAVORABLES AU MOUVEMENT

A la date de mise en place des organes :

- Nombre de convocations
- Nombre de confirmations
- Nombre d'amendements
- Nombre de validations
- Nombre d'adoption
- Nombre d'approbations

Le présent Manifeste est adopté à la majorité parfaite des membres l'ayant exprimé conformément au Code de consultation citoyenne à la date du 11 décembre 2015 et entre en vigueur pour régir le Mouvement ABC-2016 pour compter de cette date.

Le comité d'organisation est chargé de proposer aux membres fondateurs un plan de mise en place des organes du Mouvement conformément aux dispositions du Manifeste en définissant au préalable les modalités de désignation qui seront soumises à l'approbation des membres.

Adopté à Cotonou,

Le 11 décembre 2015

Les Membres fondateurs